

## Procès-verbal de séance

### Conseil municipal du 12 septembre 2023

L'an 2023 et le 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de HANQUIEZ Karelle, Maire.

**Présents** : AUDOUX Virginie (arrivée à 19h50), DEMAILLET Sandrine, HANQUIEZ Karelle, THIBAUT Xavier, PERRIN Philippe, DEMAILLET Frédéric, KIPPERT Bertrand, DENEUVE Damien

**Absents excusés** : DESBRUERES Catherine donne pouvoir à PERRIN Philippe, CARCEL Isabelle donne pouvoir à DEMAILLET Frédéric

**Absents** : Jérôme FERRIEN

**Procurations** : 2

**Invités** : Néant

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 28/08/2023

**Date d'affichage** : 28/08/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : DEMAILLET Sandrine

#### **I- Décision modificative - DM1**

**Délibération 2023\_014**

Suite à la réglementation interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières, nous avons dû pour garder cet espace digne, employer de la main d'œuvre, puisque nous n'avons plus que le seul désherbage mécanique comme solution, entraînant une augmentation de ce poste de dépense. Nous avons un trop-perçu de taxe foncière 2022. Nous avons débloqué partiellement l'emprunt prévu pour la modernisation du parc lumineux. Nous devons ajuster le budget communal par poste pour répondre à ces modifications.

Présents : 7

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Devant la nouvelle législation encadrant la mise en location de biens immobiliers et afin de pouvoir programmer des éventuels travaux de mise en conformité, Mme le Maire propose de faire réaliser l'ensemble des diagnostics sur les bâtiments communaux, à savoir les trois logements et la mairie. Trois devis sont proposés : Bourgogne Diagnostics pour 1279.80 €, DEFIM pour 1230.00 €, et DP58 Diag Précision pour 1055.00 €. Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de choisir Diag Précision.

Présents : 7

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### **III- Avancement projet aménagement et sécurisation des carrefours**

Suite au précédent conseil, il a été décidé d'anticiper d'éventuels travaux connexes et donc de contacter les entreprises du SDE18 et d'ORANGE, pour savoir s'ils envisageaient des travaux sur les routes impactées par le projet. Les deux entreprises nous ont répondu par la négative. Nous sommes toujours dans l'attente du résultat de la commission concernant la subvention du département, afin de prévenir VEOLIA, pour leur besoin en rénovation du réseau des conduites d'eau potable.

### **IV- Convention hydrants**

Toujours pour faire suite au précédent conseil, le SDIS a été contacté pour connaître les modalités d'entretien des hydrants sur la commune. Il s'avère que c'est l'entreprise VEOLIA qui en a désormais la compétence. L'entreprise nous a envoyé une proposition de convention pour l'entretien de nos huit hydrants, à raison de 100 € par hydrant, à renouveler tous les trois ans. Le but serait d'effectuer une rotation triennale. En revanche, à la lecture de la convention le montant annuel ne correspond pas. La décision est prise de rappeler le prestataire.

### **V- JEP & voisinade**

Mme le Maire exprime sa déception quand à l'absence de messe au sein de l'église lors des Journées Européennes du Patrimoine, alors que la réitération tacite avait été convenue avec la paroisse l'an passé.

Une journée de désherbage et d'étalage de graviers a été programmée en fin de semaine. Un appel à volontariat a été publié sur les réseaux. Sans réponse, il est décidé de renouveler cet appel, par voie de mail cette fois-ci. Dans le cas où il n'y aurait pas assez de monde, l'équipe municipale décalera ce rendez-vous primordial, afin d'entretenir ce lieu de recueillement.

### **VI- Evènements près de l'église et stationnement**

Il est rappelé par Mme le Maire le dernier évènement en date, lors de la célébration d'obsèques au sein de notre église. Les véhicules, nombreux, s'étaient alors stationnés le long des accotements dans les deux sens de circulation rendant impossible le passage d'engins lourds, comme tel a été le cas avec une moissonneuse batteuse. Il est décidé de contacter le service de la légalité de la préfecture afin de prendre connaissance des procédures existantes et d'anticiper les prochaines manifestations.

## VII- Entretien cimetière

Notre commune a à cœur d'entretenir le cimetière, et de rendre cet espace de recueillement digne pour les familles, et praticables pour les services funéraires. Mme le Maire réaffirme qu'il s'agit d'une de nos priorités. Le développement perpétuel des mauvaises herbes devient un réel problème, notamment depuis l'arrêté du 15 janvier 2021, qui étend désormais l'application du zéro phyto aux cimetières communaux. La mairie a donc pris la décision d'engager ponctuellement du personnel, pour effectuer le désherbage manuel de ses allées. Mais il s'agit d'une opération beaucoup plus chronophage et qui nécessite une régularité plus soutenue particulièrement cette année, où pluies et chaleurs se sont succédées et ont rendu impossible l'entretien. Devant cette récurrence, le coût en personnel intérimaire devient problématique. Une réflexion est à mener sur ce sujet afin de trouver des solutions plus pérennes. Une partie de l'équipe se rendra disponible et sollicitera ponctuellement les habitants et les personnes qui se sentent concernées pour une intervention annuelle.

## VIII- PCS

Le PCS est en cours de finalisation. Seules les annexes attendent quelques corrections.

## IX- Divers

- ADAP : la signalisation de l'accès à la mairie est en cours.
- Projet de rédaction d'un petit livret d'information sur l'église. Contacter la fondation du patrimoine.
- Comité des fêtes : prévoir une réunion avec les volontaires, afin de confirmer leur souhait d'engagement.
- Le souci récurrent des animaux errants est un sujet préoccupant. Mme le Maire a été appelée à plusieurs reprises par la gendarmerie en plein nuit, la semaine dernière (vaches, chiens, chevaux). Ces négligences à répétition, notamment à proximité du carrefour de Beaurenard, sont inquiétantes car il y a risque d'accident. Un article sera réservé au prochain bulletin municipal, la rédaction du dernier étant en cours de mise en page.
- Entretien mairie : il est constaté une dégradation lente mais certaine des murs intérieurs côté route, due à l'humidité. Des devis de pose de poêle à granulés sont en cours, ainsi qu'un devis électrique pour le branchement et le raccord de l'appareil au tableau électrique. Les coûts s'avèrent élevés. Mme AUDOUX suggère de prendre attache auprès du Pays qui pourrait être en mesure d'octroyer des subventions en ce sens.

La séance est levée à 20h56.

Le Maire  
Karelle HANQUIEZ



La secrétaire de séance,  
DEMAILLET Sandrine